

Motion Julien Eggenberger et consorts – Pour améliorer le traitement des demandes de bourses !

Texte déposé

Depuis la rentrée académique en septembre 2016, de nombreux étudiantes et étudiants, apprentis et apprenties, attendent la réponse à leur demande de bourse. En effet, à ce jour, plusieurs milliers d'entre eux n'ont reçu qu'un accusé de réception. Elles sont dans l'inconnue quant au fait de savoir à quel moment une décision leur sera rendue. La situation est critique puisque ces candidats et candidates à une bourse sont parfois sans ressources, une situation qui a motivé la Fédération des associations d'étudiant-e-s de l'Université de Lausanne (FAE) à débloquent un fonds d'urgence. De son côté, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a pris une série de mesures provisoires en proposant des avances et en renforçant momentanément l'effectif de l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE).

Dans l'exposé des motifs et projet de loi de la Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF), le Conseil d'Etat mettait en avant la charge de travail induite par ces changements et évoquait la nécessité de renforcer l'office. Cet état des lieux est confirmé par les informations fournies par la coalition pour les bourses d'études : elles montrent que les gestionnaires vaudois traitent 1500 dossiers alors que leurs collègues d'autres cantons en traitent moins de la moitié. Par ailleurs, les liens de plus en plus forts entre l'appui aux jeunes à l'aide sociale et le soutien aux études et à l'apprentissage nécessitent un renforcement de la cohérence du dispositif. Il semble donc clair que le suivi des dossiers et l'application des principes de la LAEF et du revenu déterminant unifié (RDU) nécessitent de réorganiser et de renforcer le dispositif de manière pérenne.

Les soussignés ont la conviction qu'une politique de soutien aux études et à l'apprentissage est essentielle au système de formation et à la cohésion de la société. Cette politique nécessite d'être en mesure de traiter les demandes de bourse dans un délai acceptable. C'est pourquoi ils demandent au Conseil d'Etat de présenter un plan de renforcement pérenne de l'Office des bourses d'études permettant de traiter les demandes de manière efficace et rapide, en intégrant dans ses propositions les liens nécessaires avec les dispositifs prévus dans la nouvelle Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV).

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Julien Eggenberger
et 21 cosignataires*

Développement

M. Julien Eggenberger (SOC) : — Comme vous le savez, puisque nous en avons abondamment débattu la semaine dernière, nous déposons aujourd'hui une motion, avec plusieurs collègues, suite aux nombreux problèmes rencontrés dans le traitement des demandes de bourses. Nous avons la conviction qu'une politique de soutien aux études et à l'apprentissage est essentielle au système de formation et à la cohésion de la société. Cette politique nécessite d'être en mesure de traiter les demandes de bourse dans un délai raisonnable. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de présenter un plan de renforcement pérenne de l'Office des bourses d'étude, permettant de traiter les demandes de manière efficace et rapide, en intégrant dans ses propositions les liens nécessaires avec les dispositifs prévus dans la nouvelle Loi sur l'action sociale vaudoise.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.